



Amiante & Co, le nouveau spécialiste dans la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, s'installe à Toul.

*Amiante & co, société de services créée par Anne-Charlotte Dalmard, a lancé en juin dernier la commercialisation de son nouveau service auprès de tous les professionnels du bâtiment de la région Grand Est, à l'occasion de l'inauguration de ses locaux basés à Toul. Le package **Amiante & co** a été bien accueilli, puisque les premières demandes ont été presque immédiates. Dorénavant, les professionnels du bâtiment disposent d'un interlocuteur unique dans la prévention des risques liés à l'amiante pour les travaux de sous-section 4, c'est-à-dire tous les travaux limités dans le temps et l'espace, de même que les opérations de maintenance, de réparation et de maintenance corrective. Du début à la fin du chantier, et quelle que soit sa taille, **Amiante & co** se positionne comme le spécialiste en la matière.*

Un contexte législatif toujours plus protecteur

L'amiante est un sujet sérieux et même ultra-sensible. Le législateur l'a d'ailleurs parfaitement compris, puisque depuis 1997 il est formellement interdit d'utiliser de l'amiante dans toute construction ou lors de toute opération de réhabilitation. Depuis cette prise de conscience collective des dangers de l'amiante et de ses conséquences sur la santé, le code du travail a lui aussi évolué, au travers de dispositions réglementaires particulières (art R 4412-94.2) concernant les interventions sur matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. Et la dernière évolution législative en date est même très positive, puisque la « Loi Travail » portée par Mme El Khomri (art 113 du 21 juillet 2016 publiée au journal officiel le 9 août), impose désormais un document mentionnant la présence, la nature et la localisation de matériaux ou de produits contenant de l'amiante, le repérage avant travaux étant devenu obligatoire. Pour tous les artisans qui interviennent sur un chantier, cette obligation est un précieux garde-fou. Un artisan électricien n'aura pas plus à faire son chemin seul, en espérant ne pas rencontrer de l'amiante. La coordination entre tous les interlocuteurs et corps de métier est aujourd'hui la règle.

Une prestation clef en main, l'accompagnement d'une équipe d'experts

Grâce à **Amiante & co**, le professionnel se prémunit contre les risques liés à l'amiante et se libère des obligations juridiques en amont du chantier et jusqu'à sa clôture. Il dispose d'une prestation clef en main, établie par des experts, qui englobe tous les paramètres : formation obligatoire, déclarations, documents et procédures administratives, équipement en matériel et désamiantage, évacuation des déchets amiantés, traitement et traçabilité...



Salle Fit-Test

Une offre sur mesure

Amiante & co s'adresse aux professionnels, aux services techniques en régie des petites et moyennes entreprises, des communes et des bailleurs sociaux, mais aussi aux particuliers. **Amiante & co** intervient également auprès des entreprises industrielles et grands comptes, des entreprises du secteur du bâtiment tous corps d'états ou séparés et des gestionnaires de patrimoine immobilier.

Le service proposé par **Amiante & co** est innovant car il réside dans la capacité à faire par soi-même et à la carte. Véritablement sur mesure, l'offre de services rédigée par **Amiante & co** est toujours fonction des besoins, des attentes et du métier du client, lequel est alors libre de s'y référer en fonction de l'avancement de son chantier. **Amiante & co** ne se positionne pas comme un vendeur sur catalogue, mais réellement comme un guichet unique, proposant un service complet du début à la fin du chantier.



Centre de formation

Une relation fondée sur la confiance

La relation avec le client se construit sur la confiance et la notion de qualité du service. Comme le souligne Anne-Charlotte Dalmard, « nous sommes dans une relation one to one matérialisée par un guichet unique ». **Amiante & co** s'adresse à 5 grandes familles de clients. Elle comprend parfaitement les obligations de chacun, ne lui fera prendre aucun risque et l'accompagnera à tous les niveaux : administratif, opérationnel, matériel et apprentissage. À noter qu'un centre de formation a été créé au siège afin de confronter les clients à des cas concrets sous forme de simulation.

Un accompagnement complet et sur la durée

En faisant appel à **Amiante & co**, chaque client est certain de disposer d'un service de qualité et de profiter de nombreux bénéfices : conseils, autonomie, expertise, collecte et traitement des déchets, et ce avec un seul interlocuteur qui délivre un **label OZAP**. Après l'obtention de l'agrément du label, un audit de contrôle est réalisé deux fois par an chez le client.



Quant aux services proposés, ils sont particulièrement complets. Ils comprennent : assistance téléphonique, accompagnement administratif lié aux travaux, centre de formation pour les gestes et les postures respectant la réglementation, salle blanche labellisée pour la collecte et décontamination du matériel, location et vente de matériel, contrats de services, livraison sur les chantiers, collecte, évacuation et élimination des déchets, traçabilité, décontamination et entretien des moyens de protection collective et électroportatifs. Tout à la fois responsable du développement et dirigeante, Anne Charlotte Dalmard estime « faire gagner du temps à ses clients et de la sérénité. Ils peuvent ainsi se consacrer à leur chantier. Aujourd'hui, nous sommes sollicités sur des problématiques d'évacuation, de stockage... ».

Un marché d'envergure et des projets pour les particuliers

Le marché sur lequel intervient **Amiante & co** est important, puisqu'à ce jour plus d'un million de professionnels ne sont pas formés aux travaux de sous-section 4. Un chiffre impressionnant qui révèle aussi l'urgence à agir pour éviter de faire prendre des risques inutiles et dangereux à des milliers d'artisans et d'acteurs du bâtiment. Des ouvertures d'agence sont actuellement à l'étude en région Grand Est et région parisienne. D'autres projets devraient rapidement voir le jour, comme celui du Prev'amiante pour les particuliers, lesquels pourront obtenir un diagnostic et un devis sous 48 heures.

**Mme Anne Charlotte Dalmard****Age :** 29 ans**Formation :** BTS Gestion PME-PMI**Pourquoi cette création :** Un maître d'ouvrage engage sa responsabilité pénale dans le cadre de travaux de maintenance ou d'entretien sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante en sous-section 4. Pour cette raison les entreprises doivent prendre en compte toutes les dispositions nécessaires pour assurer une parfaite maîtrise de leurs interventions. Amiante&Co est le premier acteur en France à proposer une organisation clé en main des chantiers en sous-section 4 en conformité avec la réglementation.**Les chiffres clés**

- Chaque jour, 1,5 million de professionnels sont confrontés à des travaux de maintenance et d'entretien sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- La fibre de l'amiante est 400 à 2000 fois plus petite qu'un cheveu. Ce qui la rend invisible ne la rend pas moins mortelle.

Les dangers de l'amiante

Parce qu'il est nécessaire de le rappeler, l'amiante est potentiellement partout : toiture et étanchéité, parois verticales extérieures, plafonds et faux plafonds, plancher et plancher thermique, conduits, gaines, canalisation et accessoires intérieurs et extérieurs, ascenseurs, et monte-charges, équipement sanitaires, installation industrielles...

Dès lors, lorsque l'on est professionnel du bâtiment et que l'on intervient pour des travaux de maintenance et d'entretien sur des matériaux contenant de l'amiante, plusieurs **obligations** doivent être impérativement respectées :

- avoir du personnel apte et formé ;
- disposer d'une organisation interne qui permet d'établir des procédures spécifiques de travail en amont de l'intervention et une traçabilité des opérations ;
- disposer d'un document mentionnant la présence, la nature et la localisation exacte de matériaux et de produits contenant de l'amiante ;
- disposer d'une filière d'élimination et de traitement des déchets ;
- avoir des consommables spécifiques ;
- avoir du matériel spécifique, décontaminé.



Salle blanche

Pour plus d'informations : www.amianteandco.fr

Contact marque : Anne Charlotte DALMARD
Pôle industriel Toul Europe - 25 rue Marie Marvingt
54200 TOUL
Tél. 03 57 96 00 01

Contact presse : Catherine AMSTERDAM
ca@amsterdamcommunication.fr
Tél. 02 43 94 01 71

Téléchargement du communiqué et des visuels :

www.amsterdamcommunication.fr/presse